

46 - MJC Palente-Orchamps - Subventions de fonctionnement et investissement 2013

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La présente délibération a pour objet de définir le montant définitif de la subvention de fonctionnement et de la subvention d'investissement de la MJC Palente-Orchamps.

Cette décision n'avait pu être prise le 26 mars dernier, en même temps que pour les autres Centres Sociaux Associatifs bisontins, compte tenu des questionnements auxquels était confrontée la MJC.

Au cours de sa séance du 26 mars dernier, le Conseil Municipal a pris acte du fait que la MJC Palente - Orchamps n'était pas en mesure de présenter un programme prévisionnel d'actions définitif compte tenu des interrogations dans lesquelles elle se trouvait au regard de sa situation financière.

La MJC Palente - Orchamps souhaitait prendre le temps de réinterroger ses instances dirigeantes sur ses objectifs, ses modalités d'intervention et ses actions.

Le Conseil Municipal avait cependant décidé d'attribuer à la MJC un second acompte sur la subvention de fonctionnement à venir et de délibérer sur les dossiers CUCS (20 200 €) et CEJ (90 525 €).

D'autres délégations (Hygiène-Santé, Culture, CCAS...) concourent pour les thématiques qui les concernent au financement de la MJC Palente - Orchamps.

La MJC Palente - Orchamps a décidé de revoir à la baisse le périmètre de certaines de ces actions tout en enregistrant une revalorisation de certaines aides (notamment Ecole de Musique par la CAGB).

Elle vient de présenter son programme d'actions à la Ville, ce qui permet de proposer au Conseil Municipal de délibérer définitivement sur sa subvention de fonctionnement qui s'articule autour des thématiques et actions suivantes :

Actions	Ville proposé
Réaliser des activités Activités jeunesse	
Ecole de danse	2 000
Accueil de loisirs mercredi	7 500
Accueil de loisirs - 6 ans	6 100
Accueil de loisirs 7 - 12 ans	30 530
Accueil de loisirs 13 - 17 ans	8 790
Fonds de réserve - Fonds de solidarité - accueil de loisirs	14 000
A Tire d'Aile	1 000
SOUS-TOTAL	69 920
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants	
Coordination du GSE	6 500
Coordination centre social	10 500
Image de soi, confiance en soi	3 000
Stage SIFA	3 500
Accompagnement à la scolarité	15 000

Actions	Ville proposé
Ecrivains publics «groupes de paroles»	500
Animation collective famille «parents en question»	18 400
SOUS-TOTAL	57 400
Co et produire des animations Développement culturel	
Programme accès aux livres «fête du livre»	10 000
Spectacles jeune public	6 300
CEL S'ouvrir et découvrir	2 300
SOUS-TOTAL	18 600
Contractualisation	
Référent de quartier	7 600
Frais de fonctionnement général : Direction	13 240
SOUS-TOTAL	20 840
TOTAL	166 760

La subvention de fonctionnement se montera donc à 166 760 € en 2013 pour un budget prévisionnel arrêté à 1 782 403 € (avec valorisation des locaux et personnels).

1 ^{er} acompte versé en janvier	2 ^{ème} acompte versé en avril	Solde en juillet
82 555	41 277	42 928

En cas d'accord, le solde restant à verser, soit 42 928 €, sera prélevé sur la ligne de crédit 65.422.6574.47030.

Outre cette subvention de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à la MJC Palente - Orchamps qui sera versée dès signature de l'avenant et prélevée sur les crédits existants de la ligne 204.422.20421.00509.47030.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2012

Locaux	Valorisation locaux	Charges	OM	Total
24 rue des Roses	139 949	12 888	1 877	154 714
Rue Violet	21 305	637	203	22 145
Sous-Total locaux	161 254	13 525	2 080	176 859
Personnel				20 533
TOTAL				197 392

Autres locaux mis à disposition

Permanents :

Ecole Jean Zay (partie non scolaire)

Occasionnels :

Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)

Ecole maternelle Condorcet (vacances)

Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)

Gymnase Jean Zay (été).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2013 de la MJC Palente-Orchamps à 166 760 € ; la subvention sera versée selon les termes évoqués ci-dessus, déduction faite des acomptes déjà reçus par la MJC Palente - Orchamps,

- fixer le montant de la subvention d'investissement à 10 000 € pour 2013,

- autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'avenant correspondant.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 juin 2013.